

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 44

-----  
N°099

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUIN 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE	Monsieur Dominique DANDRIEUX
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Pierre SACK
Madame Margaux HOUIS	Madame Sandrine DESIR
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

---

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Convention de mandat entre la ville d'Aubervilliers et le Société Publique Locale (SPL) Plaine Commune Développement pour la séparation en deux et la réhabilitation de la halle du Montfort. Approbation de la résiliation.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2195-1 et L2195-3 2°,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Plaine Commune développement en date du 25 septembre 2012,

Vu la délibération n°202 du 20 novembre 2019 approuvant le projet de mandat entre la ville d'Aubervilliers et la SPL Plaine Commune Développement relative à la séparation en deux et à la réhabilitation de la halle du Montfort,

Vu la convention de mandat entre la Ville et la SPL Plaine Commune Développement,

Considérant que la convention de mandat entre la ville d'Aubervilliers et la SPL Plaine Commune Développement pour la séparation en deux et la réhabilitation de la halle du Montfort a été notifiée le 21 novembre 2019 pour une durée prévisionnelle de 36 mois ;

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de redynamisation commerciale et de renforcement de l'offre existante, de disposer de l'ensemble du bâtiment pour accueillir les nouveaux commerçants en agriculture biologique et en circuit court ;

Considérant que ce développement commercial, s'appuiera sur un programme d'animations commerciales festives ;

Adoption à la majorité par 39 pour , 14 se sont abstenus( Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Meriem DERKAOUI, Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la résiliation de la convention de mandat entre la ville d'Aubervilliers et le Société Publique Locale (SPL) Plaine Commune Développement pour la séparation en deux et la réhabilitation de la halle du Montfort.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20210610-lmc120524-DE-1-1  
Publiée le : 18/06/21  
Certifiée exécutoire : 18/06/21

Le Maire,  
Karine FRANCKET

